



REGLEMENT PARTICULIER du 5^{ème} RALLYE REGIONAL de l'HERAULT – GRAND ORB 26 et 27 MARS 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement	Lundi 31 Janvier 2022
Ouverture des engagements	Lundi 31 Janvier 2022
Clôture des engagements	Lundi 14 Mars 2022 à minuit
Parution du road-book	Jeudi 17 Mars 2022 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 20 Mars 2022 de 09 H 00 à 17 H 00
Vérifications administratives	Samedi 26 Mars 2022 de 08 H 00 à 12 H 00
Vérifications techniques	Samedi 26 Mars 2022 de 10 H 00 à 14 H 00
Parc Fermé Départ & Arrivée 1 ^{ère} Etape	Samedi 26 Mars 2022 de 10 H 15 à 14 H 15
Heure de mise en parc de départ - Hérépian	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 26 Mars 2022 à partir de 11 H 00
Briefing Direction de Course : Voitures Encadrements, Ouvreurs	Samedi 26 Mars 2022 à 13 H 15
Publication des équipages admis au départ	Samedi 26 Mars 2022 à 14 H 30 – PC Lamalou-les-Bains
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 26 Mars 2022 à 15 H 00
Départ 1 ^{er} Etape - Hérépian	Samedi 26 Mars 2022 à 15 H 00
Parcs d'Assistance	Samedi 26 Mars 2022 à 17 H 00 (20' après dernier VHC)
Arrivée 1 ^{er} Etape - Hérépian	Parc des Loisirs et autres parkings centre ville Lamalou-les-Bains
Publication des résultats 1 ^{ère} Etape	Samedi 26 Mars 2022 19 H 09
Publication des heures et ordres de départ 2 ^{ème} Etape	Samedi 26 Mars 2022 à 21 H 00
Départ 2 ^{ème} Etape - Hérépian	Samedi 26 Mars 2022 à 21 H 00
Parc de Regroupement - Hérépian	Dimanche 27 Mars 2022 à 08 H 00 (20' après dernier VHC)
Arrivée Finale, Lamalou-les-Bains	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Publication des résultats du rallye	Dimanche 27 Mars 2022 à partir de 13 H 46
Remise des prix sur le podium :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
	Dimanche 27 Mars 2022 Podium Arrivée Lamalou-les-Bains à Partir de 13 H 46

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 5^{ème} Rallye Régional de L'HERAULT – GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 54 et de Ligue Occitanie Méditerranée N° R1/2022 du 5 Janvier 2022

Comité d'Organisation

Président ASA Hérault

Organisateur Administratif & Technique

Membres

: Alain SZAFARCZYK

: ASA Hérault

: Comité d'organisation de l'ASA Hérault



Secrétariat du Rallye

Adresse Géographique : ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas
34080 – MONTPELLIER

Adresse Postale Obligatoire pour envoi de tous courriers : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 - FABREGUES

Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.com.

Permanence avant le rallye à l'ASA HERAULT : Tous les Lundi, Mercredi et Jeudi de 13 H 00 à 17 H 00 à partir du 14 Février 2022

Permanence pendant le rallye

P.C. Mairie de Lamalou – 3, Avenue Clémenceau – 34240 - LAMALOU LES BAINS

Samedi 26 Mars 2022 de 14 H 00 à la fin de la 1^{ère} Etape

Dimanche 27 Mars 2022 de 07 H 00 à la fin du délai de réclamation

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Jacques PAOLI	2692/0805
Commissaires Sportifs membres du collège	Robert CLOS Claude MARY	6055/0804 1622-08/05
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle BASCOUL	149759/0808
Observateur du comité	Jean-Claude CHRISTOL	15590/0811
Directeur de Course :	Robert GALLI	9206/0745
Directeurs de Course Adjoints au PC	Carmen BELCHI Nathalie CHANTAGREL	8747/0804 9549/0801
Gestion du P.C.	Guy BASCOUL	149758/0808
Médecin Chef	ADAMU30	
Gestion opérationnelle des moyens de secours Dépanneuses	Jacques BOISSIER – ASSM30 VERLAGUET - SADRA SUD	
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Marc CIER Jean-Luc DEVRIESSE	2942/0706 37766/08 ?
Directeur de Course Adjoint Responsable Reconnaissances	Carmen BELCHI	8747/0804
Adjoint Direction Course Responsable Parc Fermé et Parc Regroup Hérépian et Parc Fermé Final Lamalou	Sylvie MONTET	205244-05/0804
Véhicule Organisation	Paulette CAUVY – Jose NORTES - Gilbert DAGAND	
Véhicule B.B.R. / Autorités	Ivan PRISTCHEPA - José-Luis BORDONADO	
Véhicule Sécurité Public	Fabien PELADAN – Fabrice POLLANO	
Véhicule Promo (1)	Alpine Béziers	
Véhicule Promo (2)	Mickaël LANCERY - Albert LANCERY	
Véhicule Info	Patrick BERGEAULT - Franck CABAS	
Véhicule Damier	Brice BETRANCOURT - X	

Chargés des relations avec les concurrents

Joël
MARAINE
Responsable
2717/0804

Valérie GINIER
174698/0805



Jean-François
PASCAL
2806/0801

Commissaire Technique Responsable :
Commissaires Techniques :

Cédric GINIER	28482/0805
Jean-Pierre ROLLAND	2694/0805
Christophe NATEWAJKO	43054/0806
Michel MOLINES	9502/0801
Jean-Louis BOSC	14848/0805

Accueil Officiels – Théâtre de Lamalou-les-Bains :
Accueil Commissaires de Route –Lamalou-les-Bains :
Responsables Engagements & Vérifications Administratives :
Responsables Hébergements/Restauration :
Responsable Matériel :
R.T.S. :
Responsable Parcours, Autorisations Passage
Road-book

Responsable : Michèle BASCOUL avec Evelyne ROLLAND
Responsable : Carmen BELCHI
Maryse LAUSSEL – Paulette CAUVY
Jean-Louis NEGRE
José NORTES avec Gilbert DAGAND
Pierre GAZAN – José-Luis BORDONADO
Alain SZAFARCZYK
Robert CLOS – Ivan PRISTCHEPA

Responsable Parcs Assistance Lamalou

Thierry GRAUBY 163786/0811
avec Christine GRAUBY et Jérôme BONNIOL

Responsable Mise en place et Gestion Site Hérépian
(Place Etienne Pascal – Mairie Hérépian)

Philippe ASTIE avec Didier MONTET

Responsable Balisage & Débalisage :

Fabrice POLLANO

Responsable Mise en Place Podium et Banderoles

Guy BONNAFOUS

Coordination documents officiels :
Chargé des relations avec la presse :
Speaker Officiel
Classement informatique :
Responsable Réseau Radio :
Motards Sécurité Public :
Contrôle accès ES

Robert CLOS
Jacques FURET
Pierre BARRE
Cédric COSTE
Didier ALIBERT – Cévennes radios
René GOT et Pascal NAVARRO
Ecurie de l'Espinouse

Nombre de postes de commissaires :

ES 1/3/5	Madale	: 4 postes inter
ES 2/4/6	Plausseous	: 4 postes inter

Commissaires : 2 commissaires et 1 extincteur par poste inter
Ambulance : 1 VSAB + 1 Désincarcérateur VSR au départ de chaque ES

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye Régional de L'HERAULT compte pour :

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Vendredi 18 Mars 2022 sur le site de l'ASA (www.asa-herault.com, rubrique Rallye de l'HERAULT 2022 - horaires convocation) qui auront lieu le : Samedi 26 Mars 2022 de 10 H 00 à 14 H 00– Salle des Fêtes – Lamalou les Bains (Près Casino). Les vérifications techniques auront lieu Samedi 26 Mars 2022 de 10 H 15 à 14 H 15 – Avenue Charcot Face au Casino, Derrière Abris Bus. Les vérifications finales seront effectuées au Garage Verlaquet Dépannage - Plaine de la Bastide 34900 - Hérépian
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel est situé au P.C. du Rallye Salle du Conseil - Mairie de Lamalou-les-Bains. Un 2^{ème} tableau d'affichage sera disposé devant la Mairie d'Hérépian au niveau du Parc Fermé/Parc de regroupement.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye de l'HERAULT – GRAND ORB doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 14 Mars 2022 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour un total de 150 voitures (Moderne + VHC + VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 280 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 560 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en paiement qu'à la suite des vérifications administratives.

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.

Rappel des prescriptions générales FFSA :

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Vendredi 18 Mars 2022.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Vendredi 25 Mars 2022.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

L'A.S.A. Hérault se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à motiver son refus.

3.2P. – EQUIPAGES

3.2.7P. Un briefing écrit du Directeur de Course sera distribué lors des vérifications administratives.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA pour les rallyes de la Coupe de France 2022.

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC2, F-RGT (sauf GT10 de plus de 6L de cylindrée corrigée), F-RC3, F-Rally Nat, F-RC4 et F-RC5 homologuées à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA

4.3P. - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs d'assistance sur les sites du Parc des Loisirs et autres Parkings Centre-ville à Lamalou-les-Bains (voir plan sur le site de l'ASA Hérault). La vitesse y est limitée à 30km/h. Pour des raisons de superficie de parcs, les remorques sont strictement interdites dans l'enceinte des parcs d'assistance. Le parking remorque est situé zone de l'ancienne gare, Avenue de la Gare à Lamalou-les-Bains (voir plan).

Le Samedi 26 Mars 2022 (à partir de 13 H) et le Dimanche 27 Mars 2022 (toute la journée), les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès et de stationnement dans l'enceinte des parcs d'assistance.

REMARQUE IMPORTANTE :

Conformément à l'arrêté municipal, aucune personne physique ne sera autorisée à séjourner dans l'enceinte des Parcs d'Assistance durant les nuits du Vendredi 25 Mars 2022 au Samedi 26 Mars 2022 et du Samedi 26 Mars 2022 au Dimanche 27 Mars 2022. Ces parcs seront gardés durant la nuit du Samedi au Dimanche par des maîtres-chiens.

4.3.2.1P. - PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
 - Il est précisé que le piquetage est interdit
 - Obligation de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
 - Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des 2 parcs d'assistance).
- La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye.

4.5.1P. - IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye régional de l'HERAULT – GRAND ORB représente un parcours de 200.08 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Un tirage au sort parmi les concurrents classés fera gagner un engagement (*) au 63^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES
27- 29 OCTOBRE 2022 (non cessible ni échangeable, ni reportable).**

(*) Hors module de géo-localisation

La remise des prix se déroulera sur le podium au niveau de la Rue Charcot – Lamalou les Bains avant de rejoindre le Parc Fermé d'Arrivée Finale situé autour des Halles de Lamalou les Bains.